AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3533-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 5 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3533-2026 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant l'ajout d'un usage conditionnel dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer.

Ce règlement a pour objet de modifier la grille des usages et normes dans le secteur de la rue Principale Ouest (entre la rue Fillion et le chemin de fer), afin d'indiquer la possibilité d'y implanter un immeuble avec un ou des bureaux de services professionnels en usage conditionnel ainsi que les normes d'implantation s'y rattachant.

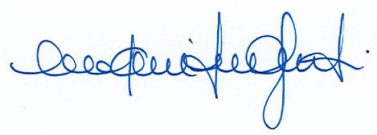
Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2026, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 9 novembre 2026.



Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière